

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PROMOUVOIR ET
FAIRE DÉCOUVRIR
LES PRATIQUES

INITIER
LES PRATIQUANTS

ENCADRER
DES RANDONNÉES

FORMER
DES ÉDUCATEURS
DES FORMATEURS

DIRIGER
UNE STRUCTURE

COORDONNER
UNE ÉQUIPE

ENTRAÎNER
DES PILOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les diplômes d'état et le certificat de qualification professionnel sont inscrits au Répertoire National des Certifications (RNCP) et à ce titre, les candidats à la formation peuvent bénéficier des financements de la formation professionnelle (CPF, OPCO...).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez les OF ci-dessous :

CONTACTS :

Organismes de formation – Publics :

CREPS DE TOULOUSE (DE/DES)

✉ formation@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Tél : 05 62 17 90 00

CREPS DE REIMS (DE)

✉ formation@creps-reims.sports.gouv.fr

Tél : 03 26 86 70 10

Organismes de formation – Privés :

CFPPA Yssingeaux (CQP IM)

✉ cfppa.yssingeaux@educagri.fr

Tél : 04 71 65 70 69

GTR Performance (CQP IM)

✉ info@gtr-performance.fr

Tél : 04 70 51 68 64

P2F (Pascal Finot Formation) (CQP IM)

✉ contact@pascalfinot.com

Tél : 05 62 80 41 07

PRO STAGE (CQP IM)

✉ nicolaslangue@gmail.com

Tél : 06 15 46 14 27

Renseignements complémentaires : www.ffmpegoto.org

✉ formation@ffmpegoto.com



TRANSFORMEZ VOTRE
PASSION ET DEVENEZ
UN PROFESSIONNEL
DANS LES **ACTIVITÉS**
DU MOTOCYCLISME

JE VEUX

INITIER

- ✓ FAIRE DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS DU MOTOCYCLISME.
 - ✓ INITIER LES PRATIQUANTS.
- ✓ PRÉPARER ET ACCOMPAGNER DES RANDONNÉES.

ENTRAÎNER

- ✓ COORDONNER UNE ÉQUIPE.
- ✓ COORDONNER UNE STRUCTURE.
- ✓ FORMER DES ÉDUCATEURS.

ENTRAÎNER À HAUT NIVEAU

- ✓ DIRIGER UNE ÉQUIPE D'ENTRAÎNEURS.
 - ✓ DIRIGER UNE STRUCTURE.
 - ✓ FORMER DES FORMATEURS.

■ QUALIFICATION NÉCESSAIRE ■

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL INITIATEUR MOTO (CQP).

(Qualification de niveau 4 délivrée par la branche professionnelle du Sport).

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION MOTOCYCLISME (DEJEPS).

(Qualification de niveau 5 délivrée par le Ministère des Sports).

DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA PERFORMANCE SPORTIVE MENTION MOTOCYCLISME (DESJEPS).

(Qualification de niveau 6 délivrée par le Ministère des Sports).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 18 ans.
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent.
- Répondre aux exigences d'entrée en formation.

COMMENT LES OBTENIR ?

Suivre la formation proposée par un organisme habilité (contacts en dernière page).